

Délibérations du 22 novembre 2024

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 22 novembre 2024** en salle du Conseil, bâtiment Béléno (BDR)

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 36 en exercice

Quorum : 18

Présents et représentés en début de séance : 18

Étaient présents :

Collège A : Martine SEVILLE, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI

Collège B : Hervé GOLDFARB, Nathalie AUVERGNON, Marie-Karine LHOMME, Tanguy LEROY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : Fleur GUY

Usagers/ères : Alice PICCINALI, Maxime THIMON

Représenté.es : Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Erica DUMONT, Laurence KOUDINOFF, Théotime ARNOULD

Invité.es : Florence COLLET-PRIOLET, Jérôme DARMONT, Laetitia BARTOLI, Sylvie DADOMO, Bruno FRANCHELIN

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Marielle PIERRON, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX

AVIS

FERMETURE DE PARCOURS

02 – Fermeture de parcours

Sont présentées en CFVU les fermetures des parcours suivants pour l'année universitaire 2025-2026 :

- Licence professionnelle Animateur du patrimoine culturel
- Licence LLCER Allemand/Scandinave

Remarque : Présenter une fermeture de formation uniquement sur le prisme de l'auto-financement sans une analyse multicritères est gênant. Nous fermons une formation sans qu'on lui laisse sa chance. Si le diagnostic est de dire que la formation n'a pas trouvé son public, c'est une chose. Il faudrait rediscuter de la manière dont on calcule le financement. Nous dévions de notre logique et de notre mission première d'enseignement. Il y a un abandon des LP.

Réponse : La condition de l'ouverture de cette formation était l'autofinancement grâce aux recettes de l'alternance. La décision de fermeture a été prise après un bilan de trois années d'existence, et il ne semble pas possible d'atteindre de façon stable le nombre d'alternants requis. Le nombre d'étudiants en contrat ne permet pas à ce jour de poursuivre cette formation (pas de contrat cette année).

Question : Ne serait-il pas possible d'avoir une décision plus multicritères que le simple manque d'étudiants sur une année ?

Remarque : Un effort considérable des personnels est demandé pour les Licences Professionnelles. On peut s'interroger sur le cheminement qui a amené à l'ouverture de cette formation car il existe une autre licence qui délivre le titre de guide conférencier, ce que la licence professionnelle qui ferme ne délivre pas. L'investissement a été très fort la première année. Cette année, il a été demandé aux étudiants de rebasculer sur des stages si ceux-ci ne trouvaient pas d'alternance.

Remarque : Les matrices financières avec la soutenabilité financière sont apparues cette année. Il faudrait avoir plus de temps pour discuter de ces matrices avant de supprimer les formations. D'un côté on explique qu'il faut aller vers l'alternance, et de l'autre que nous sommes de mauvais élèves lorsque ça ne marche pas sur une année. Il faut laisser un temps d'adaptation et d'ajustement, et de se poser la question de savoir si les L3 Pro ont une place dans les licences générales pour permettre une passerelle entre les deux. Beaucoup de licences professionnelles sont menacées.

Réponse : Tout un travail de développement des licences professionnelles et d'information est en cours. Le problème pour ce parcours, c'est qu'il n'y a eu aucun contrat d'alternance cette année.

Remarque : C'est tout à fait pertinent d'évoquer ces questions des matrices financières. Mais la question qui se pose est quand même de savoir pourquoi il y a deux formations concurrentes au sein du même établissement.

Remarque : Une des formations est une Licence Professionnelle. Elle est spécifique, rare en France. C'est vraiment dommage pour notre université, c'est nous priver d'un certain rayonnement. C'est pareil pour la licence Allemand/Scandinave.

Remarque : Il faut avoir une réflexion plus en profondeur sur les partenaires ces formations, car ils préfèrent en fait des étudiants en BUT ou en Master.

Remarque : L'effet de levier majeur de la matrice financière est qu'il incite au recours d'intervenants professionnels pesant moins sur la masse salariale. Mais d'un autre côté, l'HCERES pointe le manque d'enseignants-chercheurs dans ces formations.

Remarque : Pour le parcours allemand, on en revient à la publicité et aux sites qui désavantagent clairement Lyon 2 par rapport à Lyon 3, qui a su créer des parcours pour proposer une porte de sortie pour les étudiants qui ne souhaitaient pas devenir professeurs.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présents ou représentés : 18 Vote 01 – Avis favorable	2	1	15	0
Nombre de présents ou représentés : 18 Vote 02 – Avis favorable	18	0	0	0

DELIBERATION MON MASTER

03 – Délibération Mon Master

Est présentée en CFVU la délibération de l'Université relative à la plateforme Mon Master.

Question : Pourquoi la suppression de la lettre de motivation ?

Réponse : Cela correspond à la demande de plusieurs responsables de formation, pour qui la lettre de motivation n'est pas un exercice pertinent sur Mon Master, car ils préfèrent poser des questions plus spécifiques relatives au projet ou à la motivation. Sur les 143 parcours, seuls 4 ne veulent plus de lettre de motivation. Ce qui est supprimé, c'est l'obligation de fournir la lettre de motivation. De plus les responsables pédagogiques se sont rendus compte que ces lettres étaient rédigées avec l'IA.

Remarque : On peut penser que cette suppression d'obligation ne changera pas grand-chose. Un étudiant qui ne fournit pas de lettre pensera être perçu comme moins motivé qu'un étudiant qui la fournit.

Réponse : L'étudiant peut fournir des pièces facultatives.

Nombre de présents ou représentés : 18

Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
17	1	0	0

CRITERES ET ATTENDUS MON MASTER

04 – Critères et attendus Mon Master

Sont présentés en CFVU les critères et attendus Mon Master

Nombre de présents ou représentés : 18

Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
17	0	0	1

CAPACITE D'ACCUEIL MON MASTER

05 – Capacités d'accueil Mon Master

Sont présentés en CFVU les capacités d'accueil Mon Master

Cette année, le rectorat ne s'oppose pas à des baisses de capacités pour les filières qui ne sont pas en tension, et pour les filières en tension, demande de prévoir des compensations vers d'autres filières. Cette année, il y a un certain nombre de baisse dans les COL, qui pourront être relevées en cours de campagne.

Une modification est à apporter en séance pour la composante ASSP. Suite à une discussion avec le rectorat et la composante, la capacité de la mention Science Politique passe de 100 à 90 (au lieu de 80), et Sciences sociales (parcours vieillissement) passe de 20 à 25 pour compenser.

Pour les formations dans la liste mais sans capacité d'accueil renseignée (psychologie FPP), un dialogue avec les composantes sera fait pour juger de l'opportunité de l'affichage de ces formations sur Mon Master alors que leur recrutement passe par e-candidat.

Question : Pour le master ANACIS, la capacité passe de 25 à 15, mais n'apparaît pas dans les changements, qu'en est-il ?

Réponse : C'est bien 25, découpage entre deux viviers FC (10 places pour le parcours DEIS FC dont le recrutement est effectué avec le partenaire et FC à hauteur de 15)

Question : Serait-il possible d'avoir les taux de remplissage des formations en information supplémentaire ?

Réponse : C'est possible mais ce ne serait pas des chiffres complètement consolidés. Ce sera prévu l'année prochaine.

Nombre de présents ou représentés : 19

Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
18	0	1	0

PROGRAMMATION ACTION CVEC 2025

06 – Programmation actions CVEC 2025

Est présentée en CFVU la programmation des actions CVEC 2025.

La vie de campus inclut l'ensemble des services proposés aux étudiants afin d'améliorer leur accompagnement social, de leur proposer des activités culturelles et sportives, de favoriser leurs initiatives et de soutenir les projets associatifs, de mettre en place des actions en faveur de la santé ou de développement durable. Une vie de campus de qualité répond non seulement aux attentes des étudiants mais constitue également un facteur d'attractivité pour les établissements d'enseignement supérieur.

Dans cette optique, la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a inséré dans le code de l'éducation un nouvel article L. 841-5 qui crée « une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisée à leur intention ».

Le produit de la CVEC doit permettre de financer des actions dont le but est de favoriser, conformément au I de l'article L. 841-5 du code de l'éducation, l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé.

L'établissement fait le choix d'un *reporting* en année civile. A ce titre, les dépenses portées en 2025 au titre de la CVEC seront exécutées de janvier à décembre.

La recette 2025 est estimée à 1,76 M€.

Les crédits inscrits au budget de la CVEC comprennent 68.3 % de crédits de personnel (masse salariale du SSE, de la mission handicap, du pôle social, emplois étudiants...) et 22.3 % de fonctionnement et 9.4% d'investissement.

L'établissement a fait le choix de structurer ses actions CVEC en sept axes thématiques :

- Prévention (axe A), 256 516 € ;
- Accès aux soins (axe B), 370 343 € ;
- Accompagnement social (axe C), 439 500 € ;
- Pratique sportive (axe D), 40 000 € ;
- Art et culture (axe E) 111 000 € ;
- Accueil des étudiants (axe F), 465 254 € ;
- Actions transverses (axe G), 80 000 €.

I/ Les projets 2025

Pérennisation du fonctionnement des fontaines à eau

Réaliser 3 événements sur l'année universitaire (période d'intégration, hiver et printemps)

Ateliers règles douloureuses

Projets culturels :

- Soirée d'accueil période d'intégration septembre 2025
- Street art : Poétiser le campus Portes des Alpes avec l'artiste « petite poissonne »
- Artefact, *Du théâtre sans humain ? Des dialogues joués par des machines ?*

Actions de communication 2025 (création du kit d'accueil pour les néo-entrants)

Projets du SUAPS :

- Musculation en autonomie
- Formations PSC1 et PSE1

Projets Bibliothèques universitaires 2025 :

- Acquisition de bornes de recharges pour téléphone
- Acquisition de matériel adapté à l'animation de séance de relaxation au sein de la BU Chevreul.

Remarque : Remerciements pour toutes les actions faites en faveur de l'inclusivité au sein de notre Université. Nous avons la chance d'avoir des outils précieux en ce sens.

Nombre de présents ou représentés : 19

Pour	Contre	Abst	NPPV
19	0	0	0

Vote 01 – Avis favorable					
CADRAGE DES CRITERES GENERAUX D'EXAMEN DES VŒUX ET ATTENDUS PARCOURSUP					
07 – Cadrage des critères généraux d'examen des vœux et attendus Parcoursup et capacités des BUT Sont présentés en CFVU le cadrage et les critères généraux d'examen des vœux et attendus Parcoursup. Remarque : Serait-il possible de développer les acronymes dans la mesure du possible ? Réponse : Oui, dans la limite du nombre de caractères autorisés					
Nombre de présents ou représentés : 19 Vote 01 – Avis favorable		Pour	Contre	Abst	NPPV
		17	0	1	1
Nombre de présents ou représentés : 19 Vote 01 – Avis favorable		19	0	0	0
CAPACITES D'ACCUEIL LICENCES 1					
08 – Capacités d'accueil Licences 1 Sont présentées en CFVU les capacités d'accueil en Licences 1.					
Nombre de présents ou représentés : 19 Vote 01 – Avis favorable		Pour	Contre	Abst	NPPV
		19	0	0	0
CRITERES ET ATTENDUS EFFECTIFS LICENCE PROFESSIONNELLE					
09 – Critères et attendus effectifs Licence Professionnelle Sont présentés en CFVU les critères et attendus des effectifs de Licence professionnelle					
Nombre de présents ou représentés : Nombre Vote 01 – Avis favorable / défavorable		Pour	Contre	Abst	NPPV
CALENDRIER GENERAL E-CANDIDAT ET CAMPAGNES DEROGATOIRES					
10 – Calendrier général e-candidat et campagnes dérogatoires Sont présentés en CFVU le calendrier général e-candidat et les campagnes dérogatoires Remarque : Serait-il possible de revoir le mode de communication des calendriers dérogatoires, car c'est complexe pour les étudiants qui souhaitent candidater et ont du mal à trouver l'information. Réponse : Nous en sommes pleinement conscients, et travaillons actuellement sur ces thématiques.					
Nombre de présents ou représentés : 19 Vote 01 – Avis favorable		Pour	Contre	Abst	NPPV
		19	0	0	0

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025-2026

11 – Calendrier universitaire 2025-2026

Est présenté en CFVU le calendrier universitaire 2025-2026.

Remarque : Le calendrier sera-t-il mis sur le site en l'état ou sera-t-il plus lisible ?

Réponse : Il sera en effet retravaillé pour être plus lisible avant mise en ligne sur le site.

Remarque : Ce calendrier est effrayant. Si 14 semaines de cours permettent de résoudre des problèmes de salle, il ne permet pas de dégager de temps pour la recherche.

Remarque : Ne serait-il pas possible de changer ce calendrier pour passer à moins de 14 semaines ?

Réponse : De tels changements peuvent être réfléchis pour la prochaine accréditation.

Nombre de présents ou représentés : 19

Vote 01 – Avis favorable

Pour	Contre	Abst	NPPV
18	1	0	0

CONVENTIONS

12 – Conventions

Sont présentées en CFVU les conventions suivantes :

12.01 : CONVENTION DE CO-ACCREDITATIONMASTER mention Energie en Alternance. La présente convention a pour objet l'organisation administrative, pédagogique et financière des enseignements de la mention de master Co accrédité par les Universités Lyon 1 et Lyon 2.

Cette convention après validation par les instances compétentes prendra effet au début de l'année académique 2024-2025 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'accréditation des deux universités soit l'année universitaire 2026-2027.

12.02 : Convention de partenariat relative à la L3 « lettres », parcours « lettres classiques », entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Ecole Normale Supérieure de Lyon. La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'ENS de Lyon, les modalités de fonctionnement du partenariat pédagogique concernant la L3 « Lettres », Parcours « Lettres classiques », en vue de la délivrance du diplôme de Licence « Lettres », Parcours « Lettres classiques ».

12.03 : Convention de Coopération relative au DU Patrimoine et Gestion Durable. La présente convention a pour objet l'organisation administrative, pédagogique et financière des enseignements dispensés dans la formation DU Patrimoine et Gestion Durable.

Cette formation, d'une durée de 301 heures sera dispensée sur trois années universitaires, à compter du deuxième trimestre de l'année 2024 pour se terminer au deuxième trimestre 2026.

12.04 : Avenant à la convention de partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et l'Ecole Nationale des Greffes du 12 septembre 2023. Suite à une évolution de l'offre de formation de la mention « Administration publique », la convention cadre permettant la diplomation d'apprenants via la délivrance de différents diplômes (M1, M2 et DU) de la mention « Administration Publique » est modifiée par le présent avenant conformément au titre VIII de la convention cadre précitée.

12.05 : Avenant à la convention de partenariat entre l'Université Lumière Lyon 2 et la PFRH Auvergne Rhône-Alpes du 08 septembre 2023. Suite à une évolution de l'offre de formation de la mention « Administration publique », la convention cadre permettant la diplomation d'apprenants via la délivrance de différents diplômes (M2 et DU) de la mention « Administration Publique » est modifiée par le présent avenant conformément au titre VIII de la convention cadre précitée.

Remarque : Est-on à jour sur l'instruction et l'actualisation des conventions de manière générale ?

Réponse : De manière générale nous sommes à jour. Mais il est vrai qu'il peut y avoir certaines conventions qui nécessitent une régulation pour des raisons diverses.

Nombre de présents ou représentés : 19 Vote 01 – Avis favorable	Pour	Contre	Abst	NPPV
	18	0	0	1

QUESTIONS DIVERSES

La liste Changer veut remercier la Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle, l'ensemble de la Direction de la Formation, pour tout le travail effectué lors de l'ensemble des CFVU. Les échanges fournis ont pu mener à des avancées constructives avec l'ensemble des listes. Remerciements aux élus étudiants pour leur efficacité.

La liste Agir souhaite également remercier la Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle, et insiste sur la difficulté de ce poste. La construction de la nouvelle offre devra faire l'objet d'une vigilance sur la communication entre tous les acteurs de l'Université.

Fait à Lyon, le 22 novembre 2024

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

